

LES CANADIENS MANGENT À L'AVEUGLETTE:

UN RAPPORT SUR LES EXIGENCES INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE LA MER

Afin d'évaluer l'efficacité des réglementations sur l'étiquetage des produits de la mer au Canada, SeaChoice a comparé les exigences réglementaires canadiennes à celles de leurs partenaires commerciaux principaux; l'Union Européenne et les États-Unis. Avec deux tiers des produits de la mer qui sont vendus par des détaillants alimentaires, il est impératif que le Canada promeuve un étiquetage au point de vente qui favorise la transparence, combatte la fraude sur les produits de la mer et accroisse la confiance auprès des consommateurs.

Voici ce que nous avons découvert.

L'UNION EUROPÉENNE



*La désignation commerciale du Royaume-Uni

ÉTATS-UNIS



CANADA



Le Canada obtient une mauvaise note.

RAPPORT

Conditions de base d'étiquetage des produits de la mer

Nom courant	✓	✓	✓
Nom scientifique	✓	✗	✗
Mode de production (d'élevage ou sauvage)	✓*	✓	✗
Technique de pêche	✓**	✗	✗
Origine géographique	✓	✗	✗
Pays de la dernière transformation majeure du poisson***	✓	✓	✓
GRADE	A	D	F

Note accordée: A=plus de 5 pts; B=5 pts; C=4 pts; D=3 pts; F=2 pts et moins

Pourquoi l'étiquetage des produits de la mer est-il important?

Étiquetage complet sur les fruits de la mer est nécessaire car il peut:

POUR LES CONSOMMATEURS:

- Réduire les risques de fraude sur les produits de la mer.
- Améliorer la transparence.
- Fournir des renseignements sur la viabilité environnementale et/ou des violations sur les droits de la personne.
- Accroître la confiance et facilite le choix du consommateur.

POUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET L'ÉCONOMIE:

- Accroître la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- Réduire le risque d'introduction de produits frauduleux et illégaux dans la chaîne d'approvisionnement.
- Maintenir la position concurrentielle, avec une cohérence sur les exigences réglementaires internationales.
- Garantir le respect des accords commerciaux internationaux.

POUR LE GOUVERNEMENT:

- Assurer la cohérence avec les exigences internationales et faciliter les échanges commerciaux.
- Permettre de transmettre l'information recueillie sur les importations de fruits de la mer (nom de l'espèce, le mode et lieu de production ou de capture du poisson) le long de la chaîne d'approvisionnement.
- Fournir une source de données plus précise et plus robuste sur la production, l'importation et l'exportation des produits de la mer.
- Permettre au Gouvernement canadien de s'attaquer efficacement aux problèmes liés à la santé et à la sécurité publique.

*Étiquetés sous les désignations suivantes: produits de la mer "d'élevage" ou "sauvages".

**Représente la technique de pêche utilisée pour les poissons sauvages.

***Étiqueté comme "marque d'identification" dans l'Union européenne et "pays d'origine" aux États-Unis et Canada.

Ce que l'étiquette sur vos produits de la mer oublie de vous mentionner

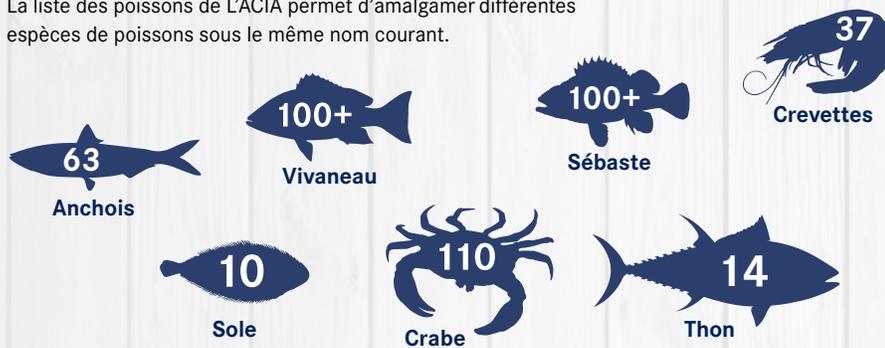
Pour les produits domestiques, le seul critère exigé par le Canada est d'inclure le **nom courant** de l'espèce. Selon le guide de l'ACIA sur les noms courants des poissons et des produits de la mer, un seul nom peut faire référence à plusieurs espèces différentes – parfois même des centaines.

Pour les espèces importées, le "**pays d'origine**" doit aussi être inclus. Cependant, le pays d'origine peut indiquer l'endroit où le poisson a subi sa dernière transformation et non son origine véritable (pêche ou élevage), un peu déroutant quand même.

Ces deux critères ne sont pas suffisants et ne donnent pas aux consommateurs et ni aux entreprises les informations essentielles nécessaires sur les espèces qu'ils achètent. Ce manque d'information entraîne de l'incertitude sur le produit; telle que l'identité réelle de l'espèce et sa provenance (pêche ou élevage). La réglementation sur l'étiquetage actuelle ne donne aucun indicateur de durabilité environnementale et socio-économique aux consommateurs, ni même les risques liés à la santé (comme par exemple la concentration de mercure ou l'utilisation de produits chimiques). Sans oublier la possibilité que ces produits proviennent d'une source douteuse (pêche INN; pêche illicite, non déclarée et non réglementée) ou d'une chaîne d'approvisionnement associée avec des violations sur les droits de la personne.

UN NOM COURANT= PLUSIEURS ESPÈCES

La liste des poissons de l'ACIA permet d'amalgamer différentes espèces de poissons sous le même nom courant.



Nutrition Facts* Valeur nutritive

Serving Size About 1 Piece (145g)
Portion environ 1 morceau (145g)

Amount Teneur	% Daily Value % valeur quotidienne
INN	?%
Violations des droits de la personne	?%
Surpêche	?%
Prise accessoire	?%
Domage causé à l'habitat	?%
Antibiotiques	?%
Pesticides	?%
Taux de mercure	?%

**Cette image n'est pas un exemple d'étiquetage des produits de la mer. Elle est seulement destinée à illustrer les problèmes qui peuvent être associés avec les produits de la mer et que les consommateurs canadiens ne sont pas en mesure d'identifier dû au manque de renseignements sur l'étiquette ou sur l'emballage.*

Des informations plus précises aideraient à satisfaire ces préoccupations et guideraient les consommateurs vers des choix plus durables.

SeaChoice recommande une meilleure politique d'étiquetage des produits de la mer au Canada

SEACHOICE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE LES DEUX MESURES SUIVANTES AFIN D'AMÉLIORER L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE LA MER AU CANADA.

- 1** Modifier la réglementation canadienne de l'étiquetage alimentaire pour inclure les renseignements suivants sur tous les produits de la mer:

 - Nom scientifique des espèces
 - Mode de production (d'élevage ou sauvage)
 - La provenance géographique (l'endroit de la capture ou d'élevage)
 - Technique de pêche (type d'engin ou le mode d'élevage)
- 2** Pour améliorer la traçabilité, la réglementation canadienne sur l'étiquetage des produits de la mer doit exiger un étiquetage complet le long de la chaîne d'approvisionnement, depuis la source jusqu'au consommateur.